



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

### 24 avril 2024

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Gilles Nagloo, Président du Conseil communal](#).  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 41 conseillers, 4 personnes excusées et aucune personne non excusée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

#### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 6 décembre 2023.

Adopté tel que présenté.

#### 3. Assermentation

Le [Président](#) informe le Conseil que Monsieur Claude Schneeberger souhaite passer prochainement le flambeau. C'est donc par un souci d'anticipation et de transmission d'informations que [Monsieur Olivier Dini](#) est assermenté en tant que nouvel Huissier communal. Monsieur Dini est invité à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel il promet. Il est applaudi par l'assemblée.

#### 4. Communications du bureau

Des caméras de surveillance ont été installées au éco-points de Pré-Clos et de la gare.

Nous sommes passés aux envois des ordres du jour par mail. Le Bureau demande aux conseillers d'informer le secrétariat si rien ne leur a parvenu par mail deux semaines avant un Conseil, car quelqu'un a mentionné ne pas l'avoir reçu pour ce Conseil.

La Journée des Communes Vaudoises aura lieu le 8 juin à Aigle et un courriel pour la recherche de bénévoles pour cette manifestation a été distribué. Si vous ne souhaitez pas être bénévoles, n'hésitez pas à vous rendre à Aigle pour faire un saut lors de cette journée qui sera prolongée par le festival Aigl'in Music, en partenariat avec l'Union des Communes Vaudoises.

La date du prochain Conseil qui aura lieu le 12 juin.

Le commandant du SDIS du Haut-Lac a contacté le président, car il souhaitait venir présenter son service auprès de notre Conseil. En effet, Roche est, entre guillemets, le mouton noir du district en termes de pompiers volontaires. Bien que sensible à sa demande, il semblait au Président que son intervention n'avait pas lieu d'être durant un Conseil. Il annonce cependant que le prochain Conseil aurait lieu à la caserne et communique les grandes lignes des horaires.



**5. Préavis No 25-24** relatif à une demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs, rapport de la Commission lu par **Monsieur Elvis Ahmetovic, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Les explications de la municipalité sont fournies par **Madame Aurélie Tulot, Syndique**, qui remercie la Commission pour son rapport. Ces travaux permettront d'assurer la sécurité tout en faisant des économies d'énergie, et l'investissement pourra s'amortir de lui-même à la suite des économies réalisées.

Cependant, la Municipalité souhaite faire un amendement par rapport à l'amortissement. Au point 4., il était proposé d'amortir le solde sur vingt ans, mais selon la nouvelle loi sur les communes, la durée des amortissements est imposée par le Canton. La préfecture a demandé de supprimer ce point, car le Conseil ne peut pas voter à ce sujet et ce point ne peut être soumis à référendum.

**Monsieur Roland Guex, Conseiller**, remercie la Municipalité d'avoir suivi le Conseil dans sa demande d'adaptation aux horaires des éclairages. Il constate cependant que les éclairages du temps de Fêtes n'ont pas été intégrés au préavis et demande si un autre préavis suivra à ce sujet.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal**, rassure que tous les chiffres n'étaient pas rassemblés concernant le Temple et que ce sera prêt pour le prochain Conseil.

**Monsieur Roland Guex, Conseiller**, remercie Monsieur Chavannes pour sa réponse et précise que sa question concernait le Temple, mais aussi l'ensemble de tous les éclairages festifs de saison et sous les luminaires.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal**, rassure qu'elles y soient comprises.

**Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller**, met en lumière le fait qu'à plusieurs endroits, notamment, l'éclairage au Bord-du-Mont est muni de détecteurs inefficaces puisque la végétation grandissante les active, et que plusieurs luminaires sont défectueux.

**Monsieur Eric Portner, Municipal**, informe que la végétation sera prochainement taillée.

**Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal**, propose de revenir avec des réponses au prochain Conseil avec des pistes de solutions.

**Madame Aurélie Tulot, Syndique**, informe que concernant les détecteurs, les nouveaux systèmes n'y en sont pas munis, puisque ces systèmes sont souvent défectueux.

**Monsieur le Président Gilles Nagloo** déclare le débat clos et précise le fonctionnement du prochain vote. Le Conseil votera sur l'amendement puis sur les conclusions amendées.



## AMENDEMENT

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N°25/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs,
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	Que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 256'000.-TTC pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs ;</li><li>2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;</li><li>3. D'amortir la somme de CHF 150'000.- par un prélèvement dans le « fonds de réserve renouvellement éclairage public » (compte 9282.14) ;</li><li><del>4. D'amortir le solde de ces travaux sur 20 ans pour la première fois en 2025 ;</del></li></ol>
<b><u>L'amendement tel que présenté est accepté à l'unanimité.</u></b>	

## CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N°25/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs ;
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	Que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 256'000.-TTC pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs ;</li><li>2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt ;</li><li>3. D'amortir la somme de CHF 150'000.- par un prélèvement dans le « fonds de réserve renouvellement éclairage public » (compte 9282.14) ;</li></ol>
<b><u>Les conclusions du préavis 25/24, assorties de leur amendement, sont acceptées à l'unanimité</u></b>	



## 6. Communications de la Municipalité.

**Madame Aurélie Tulot, Syndique**, informe que l'administration de la Commune a recruté deux nouveaux collaborateurs, dont un nouveau Boursier, Monsieur Massimo Maio, et un nouveau Préposé au Contrôle des habitants, Monsieur Fabio Rivero.

Elle informe ensuite que la Fondation de Verdeil ne donne pas suite au projet Duo. Un nouveau projet pourrait voir le jour très rapidement, présenté par la Municipalité.

**Monsieur Thierry Blanc, Municipal**, rappelle la séance d'information CFF le lendemain à la salle la Rotzéranne qui présentera le projet de modernisation des quais.

**Monsieur Julien Cattin, Municipal**, corrige l'une des communications du bureau concernant les caméras de surveillance qui sont bien présentes au terrain de foot, mais non pas encore à l'éco-point de la gare.

## 7. Divers

**Monsieur Christian Delacretaz, Conseiller**, souhaite obtenir un petit point de situation concernant la première étape de la réfection chemin AF qui devait se faire printemps 2023.

**Monsieur Eric Portner, Municipal**, informe qu'en date du 10 avril dernier nous avons eu le retour des soumissions et le bureau est en train de faire le nécessaire. Les travaux pourraient commencer entre août et septembre de cette année et pourraient mettre deux à trois mois pour se compléter.

**Monsieur Olivier Delacretaz, Conseiller**, souhaite revenir sur le projet des appartements prévu entre le moulin et l'hôtel et souhaite savoir ce qui va devenir de ce terrain, supposant qu'il n'est plus constructible vu le contexte. Aussi concernant le chemin de la buanderie, dont le promoteur devait refaire, à la suite des travaux.

**Monsieur Thierry Blanc, Municipal**, répond que le projet d'appartement a été bloqué par le Tribunal fédéral. Actuellement le PACom qui était promis pour ce premier trimestre a justement été reporté à l'été à cause de ces deux parcelles à faire, la 9 et la 744, où il reste un potentiel projet à bâtir, mais qui n'est plus le projet initial. En ce qui concerne le chemin de la Buanderie, ce dernier est privé donc rien n'est entrepris au niveau de la municipalité, mais c'est possible de s'en informer.

**Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère**, souhaite en savoir plus concernant l'implantation du conteneur devant la salle des Salines.

**Madame Aurélie Tulot, Syndique**, répond que ce serait une épicerie vendant des produits locaux et elle serait 100% digitale. Elle précise savoir que les épiceries 100% digitale ne conviennent pas à tous, mais que celles avec du personnel ne sont pas rentables et ferment, et ce serait la seule façon de garder une épicerie dans notre commune qui soit viable financièrement.

**Monsieur Julien Cattin, Municipal**, précise que c'est un conteneur, donc facilement posé sur un aménagement mis à niveau, facilement retirable aussi, mais il sera joliment habillé de bois.



Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère, demande pourquoi devoir abattre deux platanes qui sont là depuis longtemps, alors qu'il y a de la place devant l'hôtel.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, réponds qu'effectivement la question a et bien étudiée, mais que le Plan d'Affectation « Commerce » n'est pas attribué à n'importe quelle parcelle, notamment, le terrain devant l'hôtel n'y est pas réservé. Le plan incendie a aussi limité les options par rapport aux platanes. D'autres arbres seront replantés, selon la loi. Ce seront des érables deux mètres plus loin.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h15.**

#### CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE



Le Président  
Gilles Nagloo

La Secrétaire  
Sarah L-Deubelbeiss